

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEZINS**

Délibération n°95/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de **VEZINS** (49), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **M. VAN VOOREN Cédric**

Date de convocation du Conseil Municipal : **8 décembre 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents et représentés : 15

Étaient présents : **Mmes et M. BARILLÈRE Jean-René, BARRÉ Véronique, BINET Blandine, CESBRON Bernard, COTTENCEAU Marylène, CRESTIN Joseph, DEROUINEAU Linda, MALINGE Anne, POISSONNEAU Claude, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, SABATINI Ange, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric (représentant Monsieur Mathieu FARDEAU)**

Absents excusés ou représentés : **Mme et M. HELBECQUE Luciane, KOCHAN Stève et FARDEAU Mathieu (représenté par Monsieur VAN VOOREN Cédric)**

Secrétaire de séance : **Mme Liliane TIJOU**

OBJET : FRAIS DE GARDES ANIMAUX ERRANTS – EXERCICE 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'arrêté en date du 12 février 1998, relatif à la circulation et à la divagation des animaux, et indiquant le tarif demandé pour la prise en charge de l'hébergement journalier.

Monsieur le Maire propose de laisser inchangés les tarifs de 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE pour l'année 2024, le tarif suivant :

- forfait de prise en charge : **60 €**
- hébergement journalier : **25 €**

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à encaisser les montants sur le budget de l'exercice 2024.

Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire, Cédric VAN VOOREN

